

LE DECRET N° 79/176/ 30.04.79.-

portant nomination de Monsieur ABIBI Daniel Maître
Assistant de 6° échelon en qualité de Recteur de
l'Université Marien NGOUABI.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHIEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et
fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des Fonction-
naires ;

Vu l'ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université
Marien NGOUABI ;

Vu la loi 32/65 du 12 Août 1965 abrogeant la loi 44/61 du 28 Septembre
1961 fixant les principes généraux de l'Enseignement ;

Vu le décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de
l'Université ;

Vu le décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des salaires du
personnel de l'Université de Brazzaville ;

Vu le décret 77/184 du 25 Avril 1977 portant nomination de Monsieur
TSOMAMBET Analet, Professeur Certifié de l'Enseignement, en qualité de Recteur de
l'Université de Brazzaville ;

Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Co
seil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur ABIBI Daniel, Maître Assistant de 6° échelon à la Faculté
de Sciences, est nommé cumulativement avec ses fonctions de Conseiller au Cabinet
du Chef de l'Etat, Recteur de l'Université Marien NGOUABI en remplacement de Mon-
sieur TSOMAMBET Analet, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Sont abrogées les dispositions antérieures contraires.

Article 3. -- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin.--

Fait à Brazzaville, le 30 Avril 1979

~~Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres~~

~~Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement.~~

~~Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.--~~

Pour le Ministre de l'Education Nationale,

Le Ministre des Affaires Etrangères et
de la Coopération

Mehere
Pierre N Z E.--

Fully
Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.--

Le Ministre des Finances

[Signature]
Henri L O P E S.--

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

[Signature]
Victor TAMBA-TAMBA.--